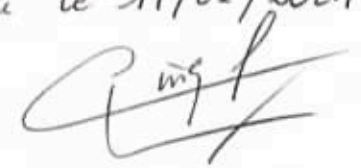


reçu le 17/01/2024


Direction départementale des territoires
et de la mer

Service police de l'eau et des milieux aquatiques

Affaire suivie par : Vincent de BARMON
Tél : 05 58 51 30 42

ddtm-spema@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

11 JAN. 2024

Monsieur le président,

Par lettre du 1^{er} décembre 2023, vous m'avez alertée sur les conditions de l'aménagement du lotissement du Clos Seuvia à SOUSTONS et je vous en remercie.

Nous avons procédé à un contrôle sur site en date du 10 juillet 2023, où il a été constaté la mise en place d'un système de prélèvement pour rabattement de nappe par pompage avec rejets au milieu superficiel non déclarés. Un rapport de manquement administratif formalisant ces constatations a été adressé au porteur de projet.

Aujourd'hui les manquements constatés ont été réglés par le démontage et la mise hors service du système de pompage, et la remise en état du site notamment du point de rejet. Il reste toutefois une question de régularisation administrative pour laquelle le dossier est en cours d'instruction. Le rabattement de nappe n'avait pas fait l'objet d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. L'étude d'impact doit être reprise en intégrant l'ensemble des aspects du rabattement de nappe.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La Direction départementale


Nadine CHEVASSUS

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr

Monsieur Georges CINGAL
Président de la SEPANSO
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

